

63309 Code INSEE	Commune de Saillant 84000 COMMUNE DE SAILLANT	2024
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 7
Nombre de membres exprimés : 8
VOTES :
Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	97 208,85
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	25 000.00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	122 208.85
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	8 573.69
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-29 524.30
Besoin de financement F. = D. + E.	20 950.61
AFFECTATION =C. = G. + H.	122 208.85
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	97 208.85
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	25 000.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 07/03/2025 et de la publication le 08/03/2025

A SAILLANT, le 08/03/2025



M. ROCHE
Maire,

M. Roche

le Secrétaire de séance

[Signature]

AR Prefecture

063-216303099-20250308-202501-BF
Reçu le 11/03/2025